

Centrale hydroélectrique à Val-Jalbert :

## Ilnus, citoyens et Paul Piché demandent l'arrêt des travaux

Montréal, le 19 février 2013 – Des citoyens de la communauté Ilnue de Mashteuiatsh, du Comité pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV) et Paul Piché ont démontré que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous dans le projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le site historique et patrimonial de Val-Jalbert, au lac Saint-Jean. Deux pétitions demandant l'arrêt du projet ont été signées; une parrainée par le député solidaire Amir Khadir regroupant 5 448 signatures et une par les membres de la communauté Ilnue en regroupant un nombre considérable.

D'autre part, le résultat de la tenue, le week-end dernier, d'un registre dans la communauté Ilnue de Mashteuiatsh destituant le conseil de bande en place, un an avant la fin de son mandat, doit maintenant amener le gouvernement de Pauline Marois à mettre un terme à ce projet. C'est ce qu'a fait valoir aujourd'hui à Québec Mme Denise Xavier, membre de la communauté de Mashteuiatsh et porte-parole de l'Alliance citoyenne Pekuakamiulnuatsh.

« *Le projet de Val-Jalbert est un mauvais projet. Il n'est pas un modèle de partenariat entre Autochtones et non-Autochtones souhaitable et souhaité par l'ensemble de la communauté de Mashteuiatsh. Le conseil de bande a procédé sans aucune consultation publique et a utilisé de l'argent provenant des fonds autonomes de la communauté sans que la communauté n'ait pu se prononcer sur cette décision* », a déclaré Mme Xavier. Selon elle, l'implication de leur conseil de bande dans le projet de Val-Jalbert, sans consultation, a été l'une des raisons qui a provoqué la colère et la grogne dans la communauté et qui a conduit à sa destitution.

Cette destitution survient alors qu'un récent sondage Segma-Recherche démontre que 53 % de la population régionale est défavorable au projet. Or, le critère gouvernemental de l'acceptabilité sociale est pourtant obligatoire avant l'octroi des forces hydrauliques selon les conditions du décret et la décision de la Régie de l'énergie pour de tels dossiers.

Rappelons qu'en décembre dernier, la première ministre Pauline Marois avait donné son feu vert au projet de centrale, lors d'un sommet avec les Premières Nations. Elle y avait affirmé que le projet représentait « un bel exemple de partenariat avec les communautés autochtones ». Le conseil de bande de Mashteuiatsh est le principal partenaire du projet, à hauteur de 45 % des investissements totaux.

Pour Marie-Claude Paris Tanguay, porte-parole régional de la Coalition pour la sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV), « *il n'y a pas grand-chose qui fonctionne dans ce projet, mais l'acceptabilité sociale est probablement le critère le plus pauvre* ». Mme Paris Tanguay a aussi vivement résumé la frustration actuelle des opposants régionaux au projet de Val-Jalbert : « *Nous sommes victimes d'étouffement démocratique et de jeux de coulisse qui se font à notre sujet pour minimiser notre argumentaire absolument indéfectible. Nous avons présenté un nombre incalculable de demandes d'audiences autant aux niveaux local que national, sans réponse, nous subissons une répression policière totalement injustifiée qui*

*s'instaure dans notre petite communauté et nous dénonçons tout l'absurde du fait que ce projet n'est pas déjà mort ».*

L'auteur-compositeur Paul Piché a pour sa part fait valoir que le dossier de Val-Jalbert constitue un net recul par rapport à la décision qu'avait prise Bernard Landry en 2002 au moment du lancement de la Politique nationale de l'eau. De plus, sur le plan économique, il indique que, de fait, l'essentiel des revenus ira à la banque pour rembourser les intérêts et aux quelques heureux bénéficiaires des travaux et études, peu à la communauté qui emprunte pour avancer les fonds.

*« La population locale n'en veut pas, les autochtones n'en veulent pas, les syndicats n'en veulent pas, même Hydro-Québec n'en veut pas. La ministre Ouellet montre qu'elle n'en veut pas en alléguant que c'est une décision des libéraux. Alors, qui veut vraiment de ce projet et pourquoi ? »* questionne-t-il, tout en précisant qu'il a essayé de connaître l'origine de cet entêtement : *« J'ai parlé à plusieurs personnes du PQ, personne n'est en mesure de me répondre ou de me donner une raison de continuer le projet ».*

M. Piché, reconnu pour son engagement à la protection des rivières, ajoute *« Depuis le temps que je m'implique contre les projets de petites centrales, c'est le projet le plus absurde que j'ai vu. Utilisons les pertes de 80 M\$ qu'occasionneront ce projet sur 20 ans à Hydro-Québec pour construire plutôt que de détruire ».* Et il conclut *« Madame Marois, faites un pas de plus, en avant, en arrêtant immédiatement ce 7<sup>e</sup> projet plutôt que de vous arrêter au 6<sup>e</sup> pas ».*

La Fondation Rivières réitère que le gouvernement n'a pas tenu compte dans son décret du 5 décembre 2012 de l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) du 13 novembre 2012 demandant de rehausser le débit minimal et soulignant que l'acceptabilité sociale était insuffisante tout en questionnant un possible conflit d'intérêts de la MRC dans ce projet. Fondation Rivières estime qu'Hydro-Québec subira des pertes annuelles de 4 M\$, soit 80M\$ (en valeur actualisée) pendant les 20 prochaines années. Des plaintes concernant des irrégularités dans l'attribution de contrats par le promoteur et autres affaires sont sous enquête au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Rappelons que l'arrêt de ce projet de centrale hydroélectrique est aussi réclamé par la Coalition Avenir Québec, Québec Solidaire et Option nationale, des syndicats d'Hydro-Québec et la vaste majorité des grands groupes environnementaux qui ont écrit une lettre commune à la Première ministre. L'ensemble de ces groupes environnementaux représente plus de 150 000 membres et sympathisants, et 500 organismes fédérés.

Un campement permanent a été installé à l'entrée du site par les opposants jusqu'à ce que le gouvernement mette un terme au projet.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*